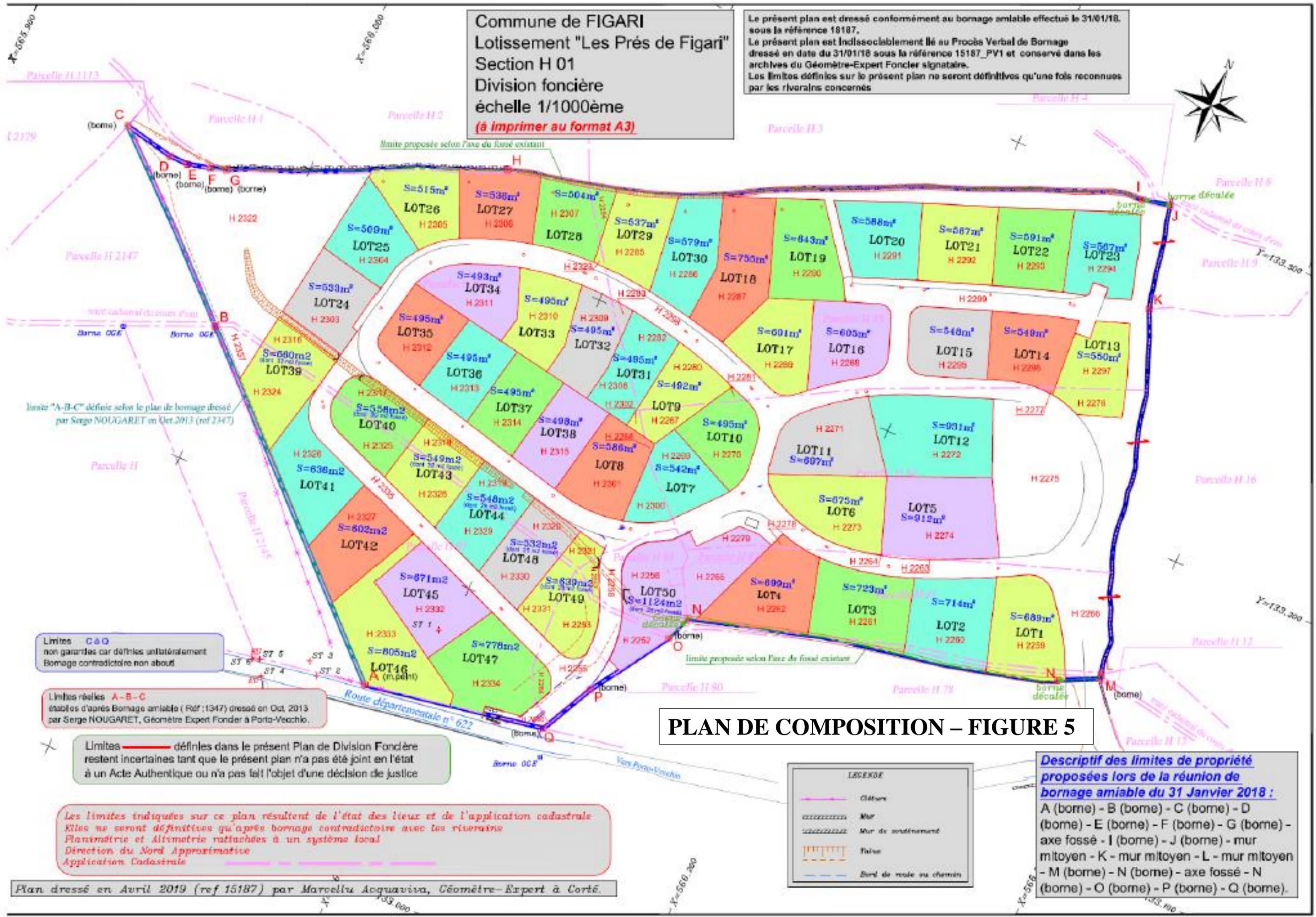


Commune de FIGARI
 Lotissement "Les Prés de Figari"
 Section H 01
 Division foncière
 échelle 1/1000ème
 (à imprimer au format A3)

Le présent plan est dressé conformément au bornage amiable effectué le 31/01/18, sous la référence 18187.
 Le présent plan est indissociablement lié au Procès Verbal de Bornage dressé en date du 31/01/18 sous la référence 15187_PV1 et conservé dans les archives du Géomètre-Expert Foncier signataire.
 Les limites définies sur le présent plan ne seront définitives qu'une fois reconnues par les riverains concernés



PLAN DE COMPOSITION – FIGURE 5

Limites C & O
 non garanties car définies unilatéralement
 Bornage contradictoire non abouti

Limites réelles A - B - C
 établies d'après Bornage amiable (Réf :1347) dressé en Oct. 2013
 par Serge NOUGARET, Géomètre Expert Foncier à Porto-Vecchio.

Limites ——— définies dans le présent Plan de Division Foncière
 restent incertaines tant que le présent plan n'a pas été joint en l'état
 à un Acte Authentique ou n'a pas fait l'objet d'une décision de justice

Les limites indiquées sur ce plan résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale
 Elles ne seront définitives qu'après bornage contradictoire avec les riverains
 Planimétrie et Altimétrie rattachées à un système local
 Direction du Nord Approximative
 Application Cadastre

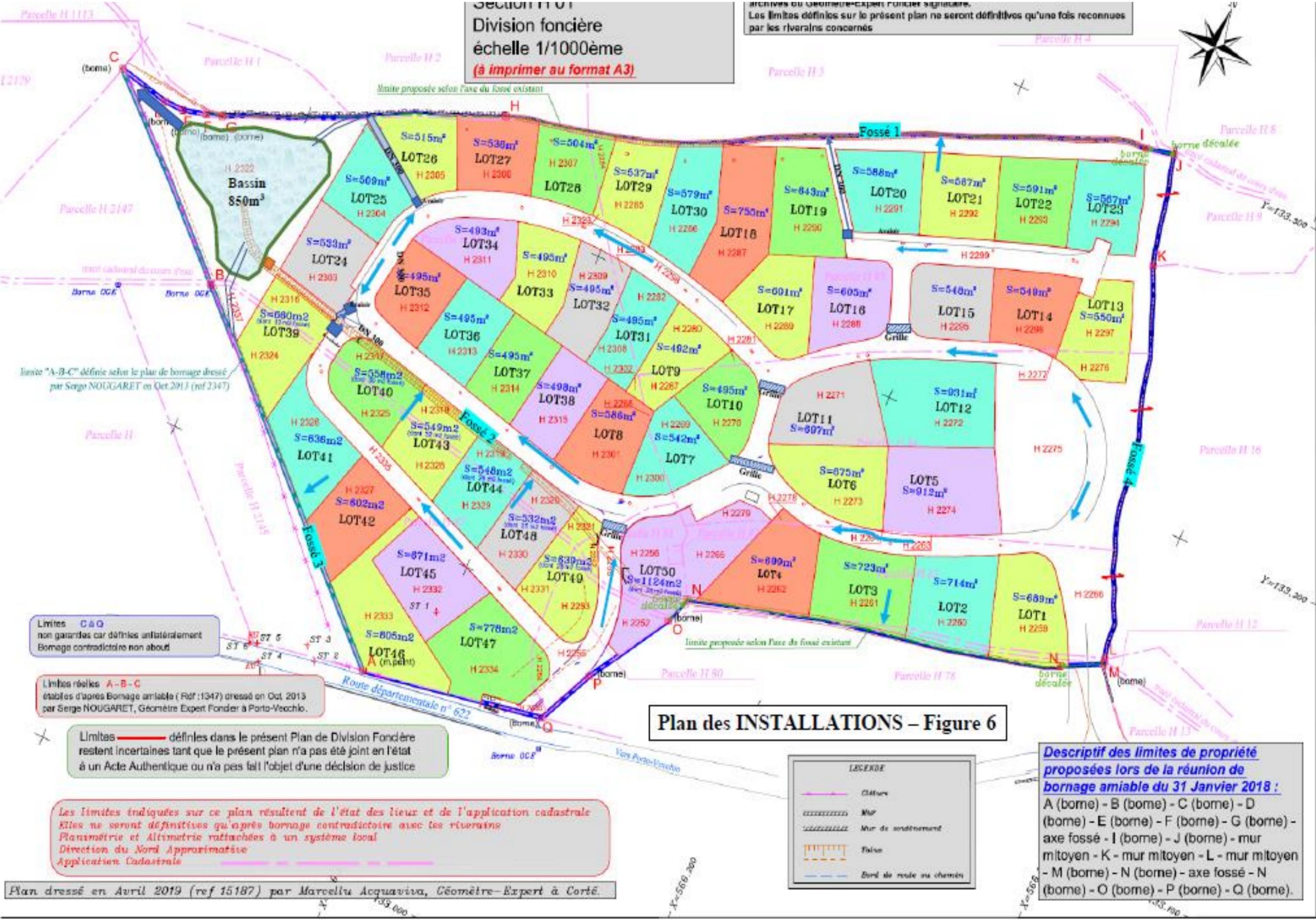
Plan dressé en Avril 2019 (ref 15187) par Marcellu Acquaviva, Géomètre-Expert à Corté.

LEGENDE	
	Clôture
	Mur
	Mur de soutènement
	Faïence
	Bord de route ou chemin

Descriptif des limites de propriété proposées lors de la réunion de bornage amiable du 31 Janvier 2018 :
 A (borne) - B (borne) - C (borne) - D (borne) - E (borne) - F (borne) - G (borne) - axe fossé - I (borne) - J (borne) - mur mitoyen - K - mur mitoyen - L - mur mitoyen - M (borne) - N (borne) - axe fossé - N (borne) - O (borne) - P (borne) - Q (borne).

Archives du Géomètre-Expert Foncier signataire.
 Les limites définies sur le présent plan ne seront définitives qu'une fois reconnues par les riverains concernés

Section H 01
Division foncière
 échelle 1/1000ème
 (à imprimer au format A3)



Limites C & D
 non garanties car définies unilatéralement
 Bornage contradictoire non abouti

Limites réelles A-B-C
 établies d'après Bornage amiable (Ref:1347) dressé en Oct. 2013
 par Serge NOUGARET, Géomètre Expert Foncier à Porto-Vecchio.

Limites ———— définies dans le présent Plan de Division Foncière
 restent incertaines tant que le présent plan n'a pas été joint en l'état
 à un Acte Authentique ou n'a pas fait l'objet d'une décision de justice

Les limites indiquées sur ce plan résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale
 Elles ne seront définitives qu'après bornage contradictoire avec les riverains
 Planimétrie et Altimétrie rattachées à un système local
 Direction du Nord Approximative
 Application Cadastre

Plan dressé en Avril 2019 (ref 15187) par Marcellu Acquaviva, Géomètre-Expert à Corté.

Plan des INSTALLATIONS – Figure 6

LEGERGE

	Clôture
	Mur
	Mur de soutènement
	Fosse
	Bord de route ou chemin

Descriptif des limites de propriété proposées lors de la réunion de bornage amiable du 31 Janvier 2018 :
 A (borne) - B (borne) - C (borne) - D (borne) - E (borne) - F (borne) - G (borne) - axe fossé - I (borne) - J (borne) - mur mitoyen - K - mur mitoyen - L - mur mitoyen - M (borne) - N (borne) - axe fossé - N (borne) - O (borne) - P (borne) - Q (borne).